

Les dangers du monoxyde de carbone



Avec l'arrivée du froid et l'usage accru des appareils de chauffage, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Ce gaz invisible, inodore et non irritant est indétectable sans équipement, ce qui le rend particulièrement dangereux.

Pour limiter ces risques, certaines précautions simples doivent être adoptées :

- Faire vérifier et entretenir annuellement vos appareils de chauffage, de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée.
- Aérer les logements au moins 10 minutes par jour, même par temps froid, et de ne jamais obstruer les systèmes de ventilation.
- Éviter absolument l'utilisation d'appareils de chauffage de fortune, comme les braseros ou les barbecues en intérieur.

Bien que des détecteurs de monoxyde de carbone existent, leur efficacité est parfois limitée. Si vous choisissez d'en installer, veillez à ce qu'ils soient conformes à la norme européenne NF EN 50291.

Les symptômes d'une intoxication au CO incluent maux de tête, fatigue et nausées, et peuvent rapidement conduire au coma, voire à la mort. En cas de suspicion, il est crucial d'aérer immédiatement, d'arrêter les appareils à combustion, d'évacuer les lieux et de contacter les secours.

La prévention et la vigilance restent les meilleures armes pour éviter ces accidents graves.

